



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27/07/2023 / \_\_\_\_\_  
Dossier complet le : 04/08/2023 / \_\_\_\_\_  
N° d'enregistrement : F01123P0135

## 1 Intitulé du projet

Création d'un sentier de découverte et d'un accès fluvial à l'île de Devant sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_

### 2.2 Personne morale

Dénomination \_\_\_\_\_ Raison sociale \_\_\_\_\_  
COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE  
N° SIRET \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI...) \_\_\_\_\_  
2 1 7 8 0 1 7 2 9 0 0 0 1 3  
Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_  
Prelot \_\_\_\_\_ Charles

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- Catégorie 39.b) de l'annexe R122-2	- Aménagement d'un sentier piéton (boucle de 1,6 km) sur les parcelles AZ 0128 et AZ 0045 représentant un terrain d'assiette de 8,42 ha.
- Catégorie 9.d) de l'article R122-2	- Réalisation d'un débarcadère pour une navette de 12 ml (12 personnes) ancré sur 2 pieux avec restauration des berges sur 30 ml.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de création d'un sentier de découverte de la biodiversité et du patrimoine de l'île de Devant est porté par la commune de Conflans-Sainte-Honorine. Le projet s'articule autour de 3 axes d'aménagement nécessaires à l'accueil du public et la préservation des milieux naturels de l'île :

- La mise en œuvre de l'accès maîtrisé de l'île de Devant au public uniquement par voie fluviale, au travers de la mutualisation de la halte fluviale communale existante du côté du centre-ville de Conflans (embarcadère), et la création d'un débarcadère proportionné à la jauge d'accès du public sur l'île de Devant (navette fluviale électrique de 12m de long avec une capacité de 12 personnes maximum) ;
- L'aménagement d'un sentier de découverte piéton sur terrain naturel (boucle de 1,6 km) prenant appui en partie sur les anciens sentiers forestiers de l'ONF et mettant à distance les secteurs à enjeux écologiques de l'île ;
- La mise en place de stations d'interprétation ponctuant la boucle de découverte sur l'île, valorisant la biodiversité et l'histoire de l'île (2 petites plateformes d'observation en bois, un petit ponton piéton en bois de franchissement d'un fossé existant, l'amélioration des conditions d'accueil des chiroptères dans une ruine existante identifiée lors d'études préalables, des bancs bois et des panneaux pédagogiques posés sur ces différents ouvrages)

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de valoriser et de faire découvrir la biodiversité de l'Île de Devant, principalement à un public local. Parallèlement, l'enjeu de la commune est de préserver le cadre naturel du site et d'envisager cette ouverture au public dans le respect des milieux et des écosystèmes en place.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 4 mois, de fin août 2024 à début décembre 2024. Les travaux se dérouleront comme suit :

- Adaptation de la halte fluviale communale existante (remplacement d'un catway de 90 cm de large par un ponton de 2m + sécurisation des accès) pour créer l'embarcadère d'accueil du public sur une navette fluviale électrique de 12m de long avec une capacité de 12 personnes (accès à l'île limité par une jauge décrit en annexe).
- Création du débarcadère sur l'île de Devant (ponton de 6 ml ancré sur 2 pieux munis de colliers de guidage) avec restauration de la berge au droit de celui-ci sur 30 ml (retalutage avec création d'une risberme + enrochements percolés avec de la terre + géo filet en fibre de coco + natte en fibre de coco avec hélrophytes);
- Aménagement du sentier de découverte sur terrain naturel (boucle de 1,6 km) et sa sécurisation (coupe sélective des branches et des arbres dangereux à proximité qui ne représentent pas d'enjeux écologique, épierrage manuel, épandage de copeaux de bois issus des déchets de coupe sur les sentiers pour les matérialiser)
- Mise en œuvre d'un ponton bois piéton de 5m de long pour le franchissement d'un fossé existant sur l'île et création de 2 pontons d'observations en bois de moins de 10m2 ;
- Mise en place de mobiliers d'accueil du public et d'éco-interprétation (bancs en madrier bois et panneaux d'interprétation) ainsi qu'un balisage forestier le long du sentier pour orienter les visiteurs (peinture).

Les engins nécessaires aux opérations d'aménagement sur l'île respecteront un itinéraire et des accès définis préalablement afin de ne pas impacter les milieux naturels sensibles. Les travaux de création du débarcadère et de restauration de la berge seront réalisés sur une plateforme flottante depuis l'eau. La base vie en phase chantier sera positionné en périphérie de l'île. (cf plan d'implantation de chantier en annexe 4 p38. Présentation projet)

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet prévoit :

- L'accès à l'île uniquement par voie fluviale et selon des modalités d'accès et d'usages réglementées afin de préserver les milieux et écosystèmes en place (cf. Annexe 4 p 40 et 41 Présentation projet)
- Le suivi et la gestion du sentier et des aménagements.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

CODE DE L'URBANISME :

- Permis d'aménager au regard des articles suivants :  
(R.421-20 al 4)  
(R.421-2 h)  
(R.421-25)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT(EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES)LOI SUR L'EAU :

- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour les rubriques suivantes :  
3.1.2.0. de l'article R214-1 ; 3.1.5.0. de l'article R214-1 ; 3.1.3.0. de l'article R214-1

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet (terrain d'assiette (ha) des parcelles de l'île de Devant AZ0128 et AZ0045):	8,42 ha
Linéaire du sentier de découverte sur l'île de Devant (km):	1,6 km (de 1,5 à 3 m de large)
Mètres linéaire de débarcadère à créer :	6 ml

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : Ile de Devant \_\_\_\_\_

Localité : Conflans-Sainte-Honorine \_\_\_\_\_

Code postal : 7 8 7 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 2 ° 0 5 ' 1 6 " E Lat. : 4 8 ° 5 9 ' 1 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI Grand Paris Seine & Oise  
Zonage concerné pour l'île de Devant : NSn

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études ONF et CORIF (2011) et notamment le document d'aménagement lié au plan de gestion indiquent que l'île de Devant était située en ZNIEF de type 1 N°2213016 « Parc agricole et ballastière d'Achères et île d'Herblay ». Ce zonage a été révisé et l'île de Devant n'est plus incluse dans ce périmètre. En effet, les milieux forestiers de l'île de Devant sont peu attractifs pour la plupart des espèces déterminantes ZNIEFF repérées sur ce secteur.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un secteur exposé au bruit du fait de sa proximité avec la N184 identifiée dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Yvelines comme une infrastructure de catégorie 2 (niveaux sonores compris entre 76 et 81 dB(A)).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'embarcadère et l'Île de Devant sont inclus dans 3 périmètres de protection aux abords des monuments historiques : Donjon Tour Monjoie, Église Saint-Maclou et l'Ancien Prieuré.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une délimitation de zone humide a été réalisée en 2022 sur l'île de Devant selon la méthodologie de l'arrêté du 24 juin 2008 selon le critère végétation. Certaines zones ont été caractérisées comme zone humide, mais le projet ne prévoit pas d'aménagement sur ces zones humides identifiées sur l'île de Devant.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques naturels Inondations : PPRi de la Vallée de la Seine et de l'Oise approuvé le 30 juin 2007.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans la ZRE de l'Albien qui couvre une grande partie de la région parisienne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle AZ 0128 (Île de Devant) Site inscrit nommé " Partie de l'île Gévelot n'appartenant pas à la commune". Aujourd'hui, cette parcelle est bien propriété de la ville de Conflans-Sainte-Honorine.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle AZ 0045 (Île de Devant) Site classé " Partie de l'île Gévelot appartenant à la commune"

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation d'enrochements sur le talus des berges de l'Île au droit du débarcadère. Utilisation du bois issu des coupes de sécurisation du sentier pour réaliser les haies sèches et les copeaux du sentier.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune dispose de tous les leviers et études pour éviter, réduire les risques de dégradation et de destruction de la faune, de la flore et des habitats sensibles de l'Île de Devant (voir annexes volontaires 1, 2, 3 et 4). Les risques de perturbations sont considérés comme temporaire et faible durant la phase de travaux. Les aménagements prévus ont été conçus de manière à éviter et limiter les impacts sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche du périmètre du projet est situé à plus de 15km et correspond à la Zone de Protection Spéciale : la ZPS FR1112013 "Sites de Seine-Saint-Denis".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un risque d'inondation de la Seine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exploitation : accès des visiteurs à l'île par navette fluviale électrique à raison de 12 personnes / navettes avec une traversée toutes les demi-heure, uniquement de avril à octobre les samedis, dimanches et jour fériés de 14h à 19h avec un dernier départ à 17h. Durant cette période, un jour supplémentaire en semaine sera consacré aux groupes scolaires. Une jauge de 30 à 36 personnes maximum en simultanée sur l'île sera mise en place. Uniquement l'emprise du sentier sera accessible aux visiteurs (piétons)
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, ponctuellement par les engins de travaux (moteurs) limité dans le temps et l'espace. En phase d'exploitation, ponctuellement par les visiteurs piétons lors de leur visite.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans un secteur exposé au bruit (proximité avec la N184) identifiée dans le PPBE des Yvelines : infrastructure de catégorie 2 (niveaux sonores compris entre 76 et 81 dB(A)).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, ponctuellement lors du du battage des 2 pieux du débarcadère en berge de l'île de Devant.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'embarcadère correspond à la halte fluviale communale existante. Le débarcadère sera visible depuis la berge d'en face mais fait l'objet d'une intégration paysagère qualitative (faible dimensionnement, tablier en composite bois, peinture des éléments métalliques en noir pour se fondre dans l'ombre de la berge boisée). Les aménagements sur l'île sont ponctuels (sentier forestier et mobiliers) : ils ne modifieront pas l'aspect boisé de l'île et ne seront pas visibles de la berge de Conflans.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation du site reste inchangée.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Dans le cadre de la compensation du tram T13, IDFM, avec l'accord de la commune de Conflans-Sainte-Honorine, a identifié l'île de Devant comme un site de compensation au titre des boisements. Les actions visant la valorisation des boisements et des habitats seront menées par IDFM parallèlement au projet de la ville dans le cadre d'un plan de gestion.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prévoit notamment :

- L'aménagement à minima du site, en limitant le nombre d'équipement et en employant des matériaux naturels ;
- L'adaptation du tracé du sentier en fonction des sensibilités et enjeux écologiques de l'île ;
- L'évitement des zones humides, des zones à forte densité d'arbres à cavités, des stations floristique à enjeux, des boisements les plus anciens, des secteurs à enjeux frayères et chiroptères pour le tracé du cheminement, l'implantation des ouvrages fluviaux et le schéma d'installation de chantier (base vie et axes de circulation) ;
- Le maintien du couvert boisé par la conservation de tous les boisements et des arbres à enjeux, seules des interventions sur les arbres dangereux le long du sentier de découverte sont prévues (mise en sécurité) ;
- La valorisation d'une ruine en gîte pour chiroptères ; - La déambulation du visiteur strictement sur le cheminement prévu sur l'île. Le sentier de découverte se fera sur sol naturel, type «sentier forestier».

En phase chantier : Les travaux dans le lit du cours d'eau se tiendront entre le 1er juillet de l'année N et le 31 janvier de l'année N+1 afin de limiter l'impact sur le cycle biologique des espèces piscicole. Les arbres à cavités, les zones humides et les stations floristiques et faunistiques à enjeux seront balisés et protégés des engins durant les travaux. Les travaux sur l'île prennent en compte un calendrier et des mesures permettant de respecter le cycle biologique des espèces à enjeux (à l'appui des études écologiques menées).

En phase exploitation : - Ouverture au public uniquement entre avril et octobre. - L'accès se fera uniquement par bateau pour maîtriser le nombre de visiteurs simultanément sur l'île et les périodes d'ouverture (Possibilité de fermer temporairement l'île en cas d'enjeux fort sur une espèce) ; - Le règlement de l'île prévoit une autorisation de circulation uniquement piétonne sur les sentiers balisés et sensibilisera le public à la préservation des écosystèmes de l'île ; - Le projet prévoit de limiter la jauge de personnes simultanément présente sur l'île à 36 personnes ; - Une vérification du bon respect des cheminements ouverts sera réalisée avec possibilité de renforcer les mises en défens des stations à enjeux ; - La mise en place d'une gestion différenciée.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme détaillé dans l'annexe 4 "Présentation projet", l'intégralité des aménagements ont pour objectif, à la fois, de faire découvrir et de protéger la biodiversité et les paysages de l'île de Devant.

Au regard des études écologiques jointes en annexe qui constituent la base de conception du projet (Annexes volontaires 1,2 et 3), et du présent formulaire, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

Au regard de l'impact très limité du projet sur la biodiversité et les paysages de l'île, que ce soit en phase chantier ou en phase d'exploitation, le projet ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Étude flore 2022 : Étude complémentaire préalable à l'aménagement de l'île du Devant à Conflans Sainte Honorine, association l'Étoile d'eau (Parties concernées : 5.Zones humides ; 6.1 Milieux naturels ; 6.5)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Inventaire et caractérisation des dendromicrohabitats présents, localisation des arbres à enjeux écologiques et de sécurité du public, Alcatheoé, janvier 2023 (Parties concernées : 6.1 Milieux naturels et 6.5)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Cartographie des habitats et enjeux piscicoles de la Seine au droit de l'île de Devant à Conflans-Sainte-Honorine, Aquascop, novembre 2022 (Parties concernées : 6.1 Milieux naturels et 6.5)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Dossier de présentation du projet de sentier de découverte et de l'accès fluvial de l'île de Devant, juillet 2023 (Parties concernées : 3. ; 4.1 ; 4.1 ; 4.3 ; 4.4 ; 4.5 ; 4.6 ; 5. Abords monuments historiques + site inscrit + site classé ; 6.1. Ressources et Nuisances)	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom PRELOT

Prénom Charles

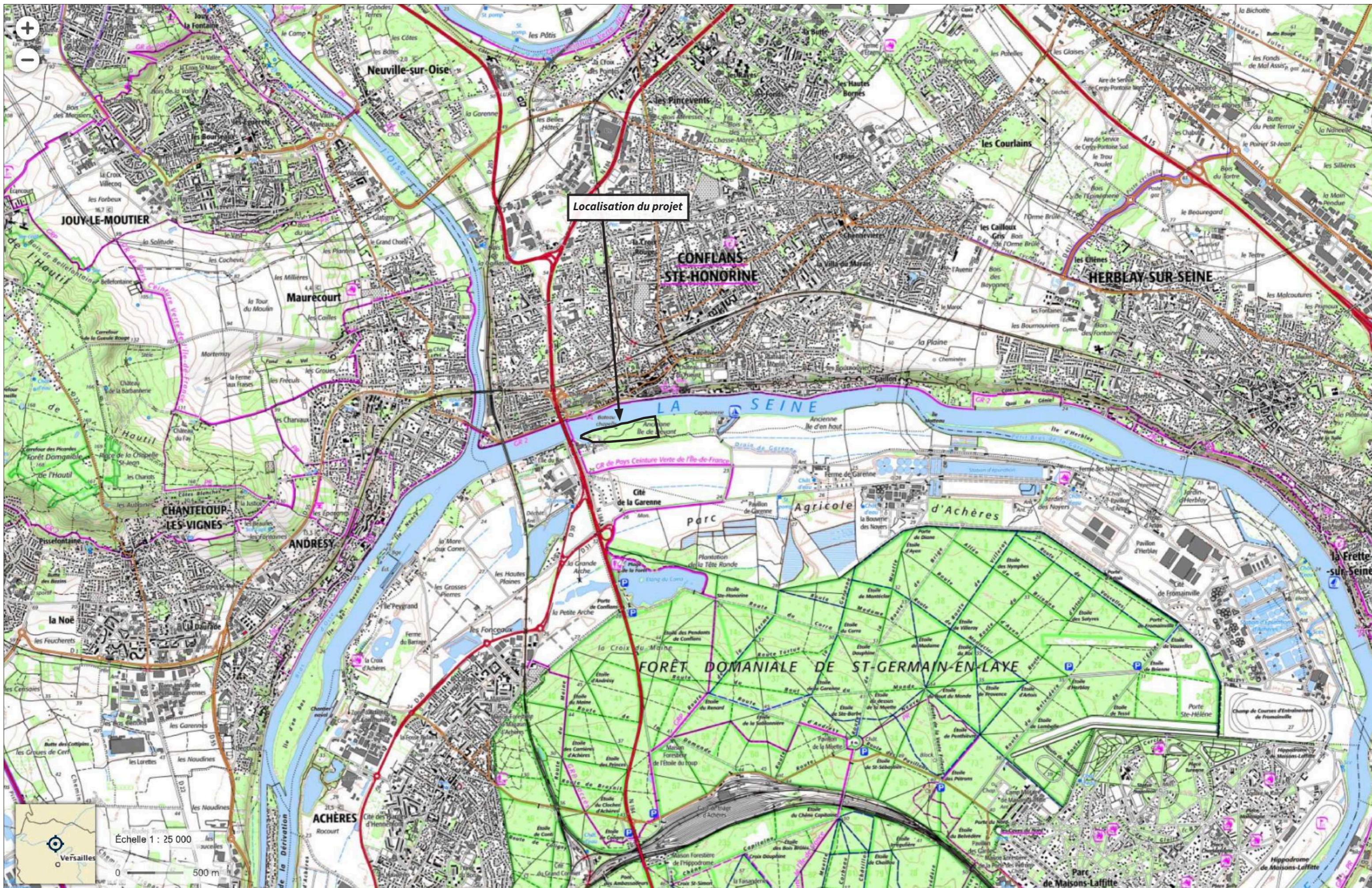
Qualité du signataire Adjoint à l'Environnement

À CONFLANS-Sainte-Honorine

Fait le 20/07/2023



Signature du (des) demandeur(s)



DEMANDE D'EXAMEN  
AU CAS PAR CAS

CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78)

Création d'un sentier de découverte et d'un accès fluvial à l'île de Devant sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine

Maîtrise d'ouvrage



PLAN DE SITUATION AU 1/25 000e

ANNEXE OBLIGATOIRE

N°3



Plan de localisation des photographies



1 - Vue de l'île de Devant depuis la N184 (2023)



2 - Vue de la berge de l'île de Devant depuis le quai du centre-ville de Conflans en rive droite de la Seine (sept. 2022)



3 - Vue de la berge de l'île de Devant depuis le ponton amont de la halte fluviale communale existante en rive droite de la Seine (sept. 2022)



Plan de localisation des photographies



4 - Vue du ponton amont de la halte fluviale communale existante qui servira d'embarcadere pour l'accès à l'île pour le public. En fond de la photographie : les berges de l'île de Devant , et en face du futur embarcadere : l'implantation du débarcadere sur l'île (sept.2022)



6 - Vue du secteur d'implantation du débarcadere et de la zone d'attente sur l'île de Devant (fév. 2023)



7 - Vue de la berge d'implantation du débarcadere sur l'île de Devant (fév. 2023)



5 - Vue du ponton amont de la halte fluviale communale existante depuis le quai de Conflans qui servira d'embarcadere pour l'accès à l'île pour le public (janv.2023)





Plan de localisation des photographies



10 - Vue d'une clairière entretenue en bord de berge de l'île de Devant : espace ouvert qui diversifie les milieux boisés de l'île (oct. 2022)



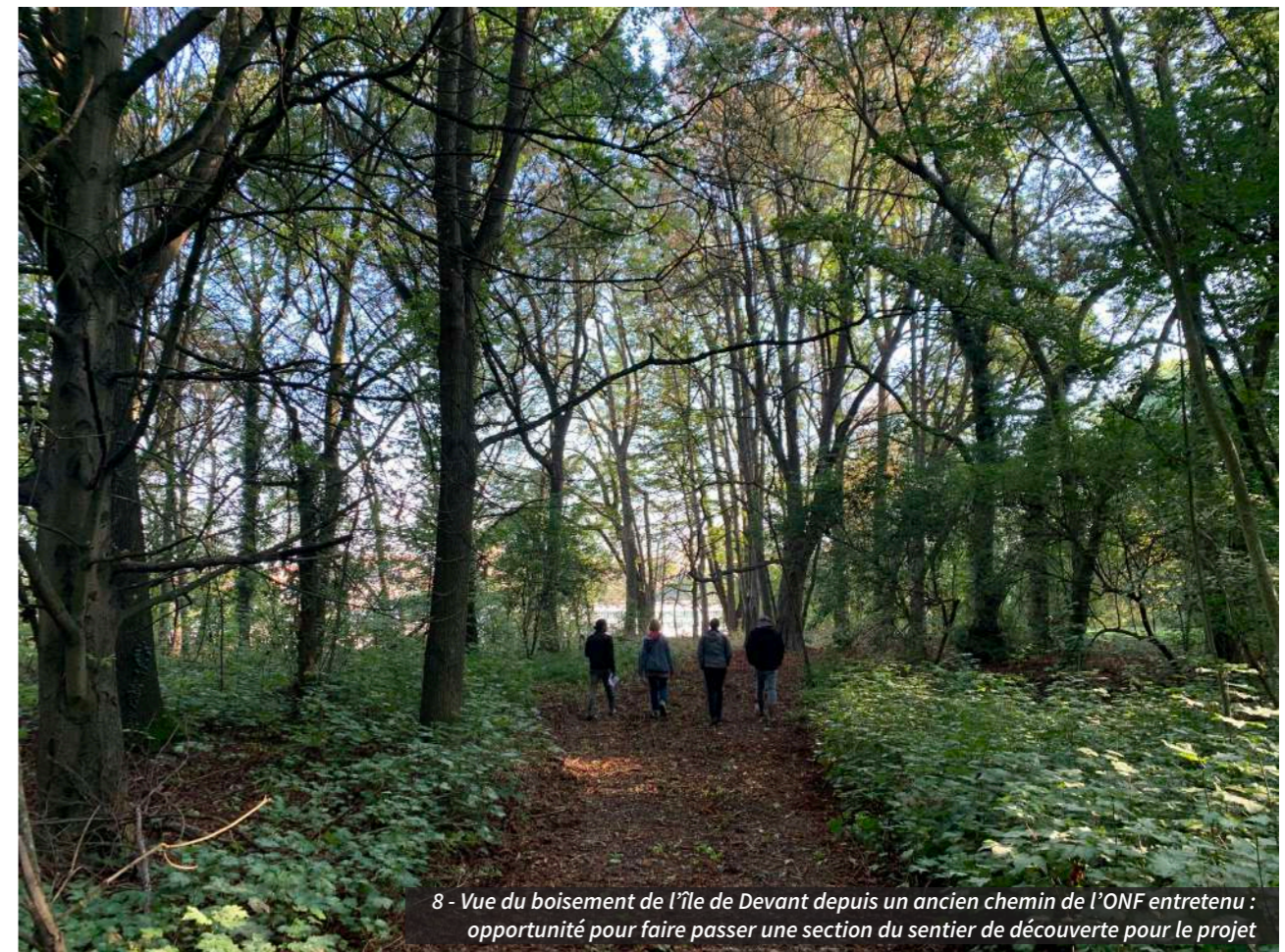
11 - Point de vue sur le centre historique de Conflans depuis la clairière (sept. 2022)



12 - Vue de la Confluence du Bras Favé et de la Seine, et de la N184 en fond depuis la pointe ouest de l'île : station d'interprétation pour le projet (fév. 2023)



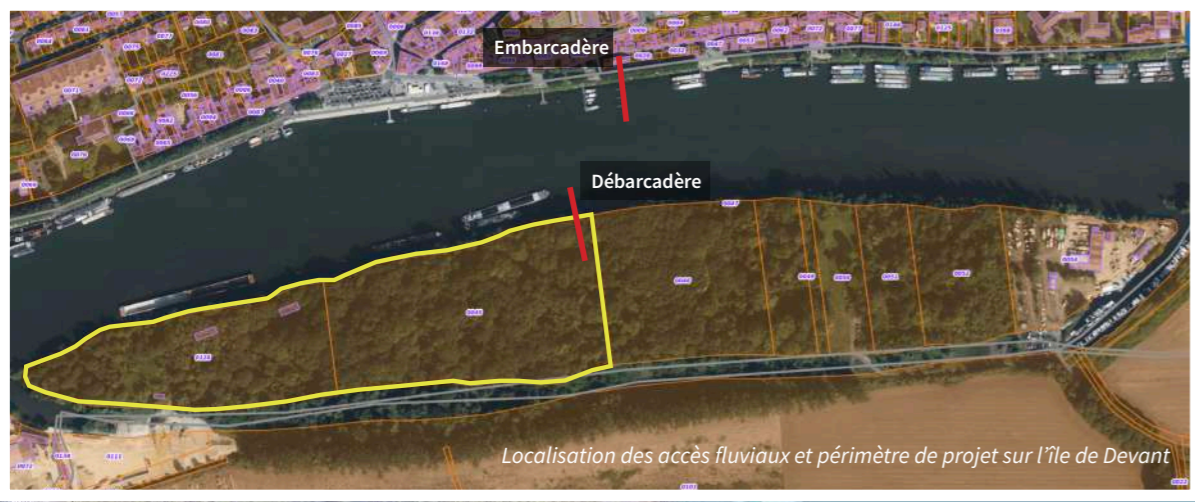
13 - Vue sur l'entreprise Sartorius depuis la pointe ouest de l'île de Devant (fév. 2023)



8 - Vue du boisement de l'île de Devant depuis un ancien chemin de l'ONF entretenu : opportunité pour faire passer une section du sentier de découverte pour le projet

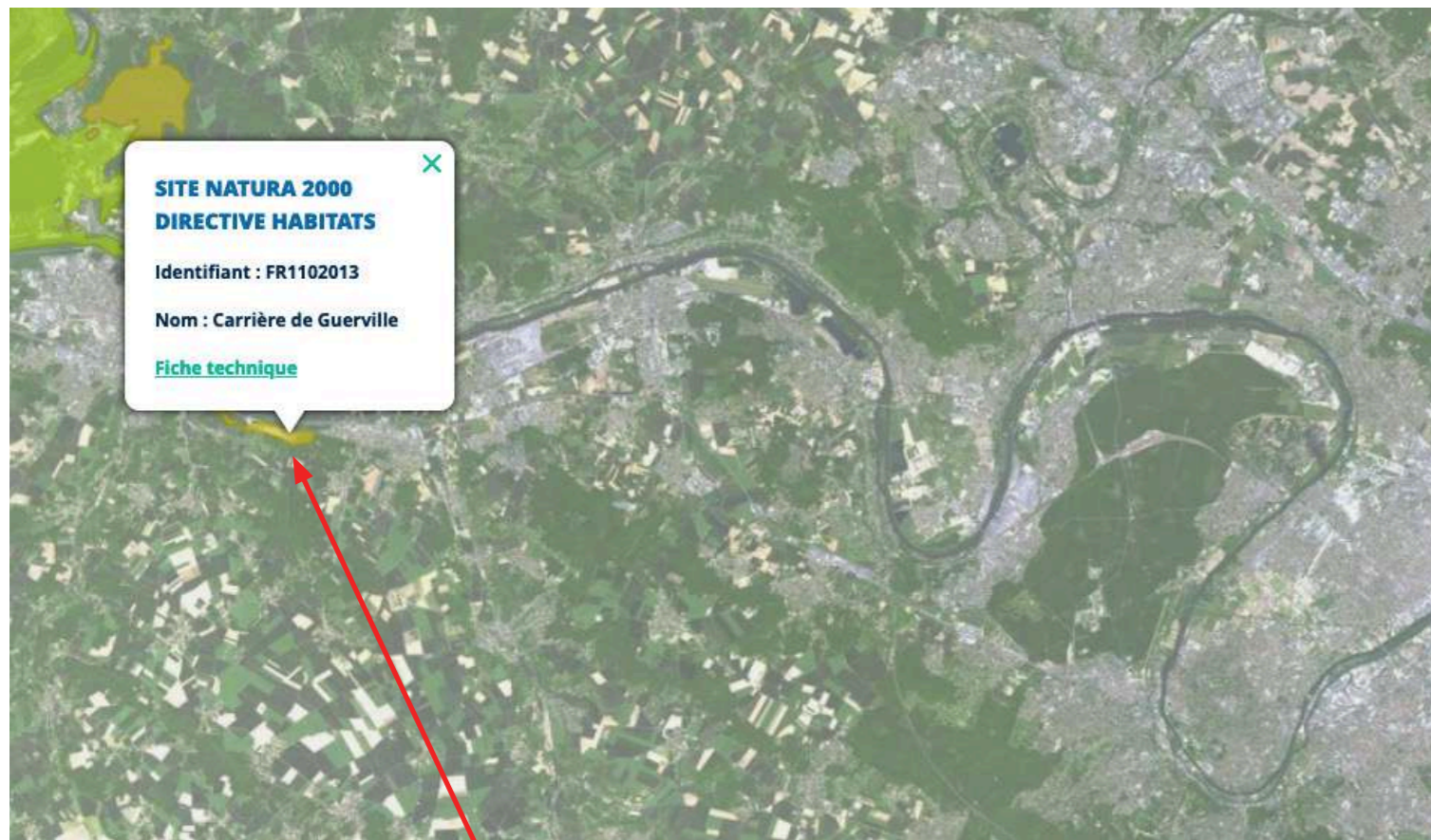


9 - Vue du boisement dans le secteur est du projet de l'île de Devant : passage du sentier de découverte et stations d'interprétation ponctuelles (fév. 2023)



Légende :	<b>PROJET / LES STATIONS :</b>	Le sentier de découverte projeté (1,6km)	<b>Milieux</b> Milieux ouverts Milieux boisés et de sous-bois Milieux humides	<b>Éléments</b> Talus Fossés Bâts en ruine Point de vue d'intérêt	Périmètre du projet Limites foncières
	<b>1</b> Station avec aménagements et interprétation <b>4</b> Station avec aménagement et sans interprétation				

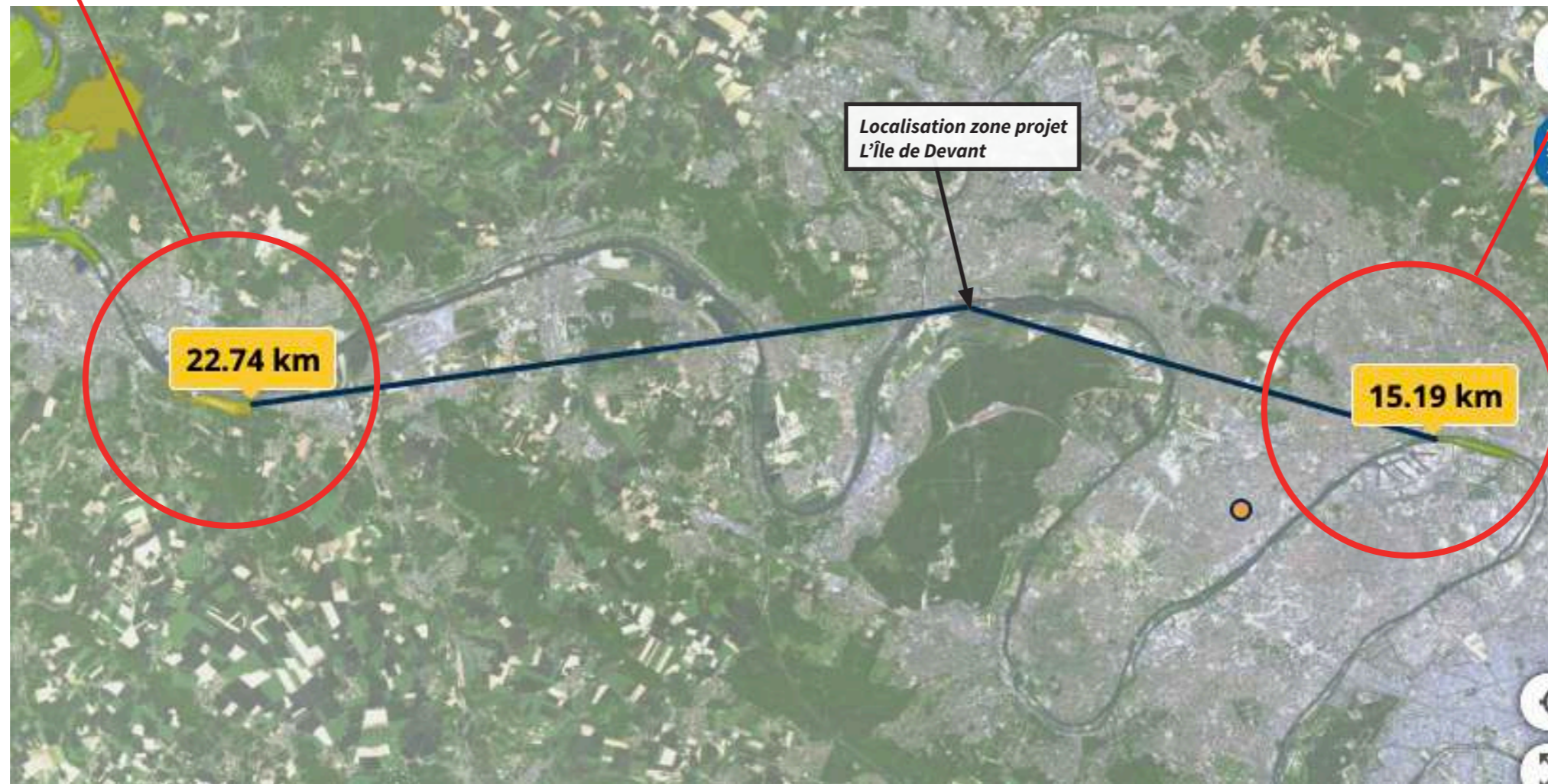




**SITE NATURA 2000**  
**DIRECTIVE HABITATS**  
Identifiant : FR1102013  
Nom : Carrière de Guerville  
[Fiche technique](#)



**SITE NATURA 2000**  
**DIRECTIVE OISEAUX**  
Identifiant : FR1112013  
Nom : Sites de Seine-Saint-Denis  
[Fiche technique](#)



Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Conflans-Sainte-Honorine



Maîtrise d'œuvre :

Atelier -kosmes  
Paysagistes-concepteurs d.p.l.g.



Valétudes  
BE Ingénierie fluviale et environnement



Atelier Nature et Territoires  
BE d'éco-interprétation



## ANNEXE 4

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

CRÉATION D'UN SENTIER DE DÉCOUVERTE ET D'UN ACCÈS FLUVIAL À L'ÎLE DE DEVANT  
SUR LA COMMUNE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Ville de Conflans-Sainte-Honorine